

CIRCULAIRE 087-19

Le 10 juin 2019

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE FORMATION DE NOUVEAUX NÉGOCIATEURS SUR LES CONTRATS À TERME - APPEL DE CANDIDATURES

Le 1^{er} janvier 2018, Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a renouvelé le Programme incitatif pour les firmes de négociation pour compte propre sur contrats à termes (le « **Programme** »), un Programme visant à soutenir ces firmes dans leurs efforts de recruter, d'embaucher et de former de nouveaux négociateurs à utiliser les contrats à terme inscrits à la Bourse.

Par la présente, la Bourse désire informer tous les participants aux marchés que le Programme sera renouvelé pour une autre période de douze mois. Le Programme s'échelonnait du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Le Programme permet aux firmes sélectionnées de recevoir un incitatif de 1 500\$ par mois pendant un an pour chacun de leurs négociateurs sélectionnés, sujet aux termes et conditions du Programme.

Les termes et conditions du Programme, incluant les formulaires d'application, sont joints en annexes à la présente circulaire et sont disponibles sur le site internet de la Bourse. Les firmes et leurs négociateurs éligibles peuvent présenter leurs candidatures à la Bourse en transmettant les formulaires d'application dûment complétés et les documents requis à l'attention de Mark Gunnip au mark.gunnip@tmx.com, au plus tard le 21 juin 2019.

Le Programme est offert pour un maximum de 15 négociateurs. La Bourse évaluera tous les dossiers de candidatures reçus et considèrera notamment les activités pour compte propre de la firme, sa réputation, ses ressources financières, son plan d'affaires et son programme de formation. La Bourse communiquera sa décision quant à la sélection aux firmes et négociateurs avant le 1^{er} juillet 2019.

Robert Tasca
Directeur, Groupe des produits dérivés sur taux d'intérêt